

Royaume de Belgique

Province du Hainaut

Arrondissement de Mouscron



Ville de Comines-Warneton

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL DU 01.07.2022

Procès-verbal

PRÉSENTS :

Mme Alice LEEUWERCK, Bourgmestre-Présidente ;
Mme Clémentine VANDENBROUCKE, MM. Didier SOETE et Philippe MOUTON, Échevins ;
MM. José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, André GOBEYN, Frank EFESOTTI, Didier
VANDESKELDE, David KYRIAKIDIS, Mmes Myriam LIPPINOIS, Peggy DELBECQUE, MM. Eric DEVOS,
Jean-Baptiste LINDEBOOM, Mme Florence DEKIMPE, MM. David WERQUIN et Jean-Baptiste
RAMON, Conseillers Communaux ;
M. Cédric VANYSACKER, Directeur Général, Secrétaire.

Madame Marie-Eve DESBUQUOIT et Monsieur Jean-Jacques PIETERS, Échevins, Madame Chantal BERTOUILLE, Monsieur Gael OOGHE, Mesdames Charlotte GRUSON, Johanna MOENECLAËY et Sylvie VANCRAEYNST, Conseillers Communaux, sont excusés.

Madame Marion HOF, Conseillère Communale, est absente.

Le Conseil Communal se réunit dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Comines. La séance est également mise en ligne sur le site Internet de la Ville.

La séance est ouverte à 20.00 heures sous la présidence de Madame Alice LEEUWERCK, Bourgmestre, suite à la convocation faite en urgence le 27.06.2022 par mail, l'urgence étant justifiée par les délais de recours prévus par la loi du 15.05.2007 relative à la sécurité civile dans le cadre du point soumis à l'examen de la présente assemblée.

Le tirage au sort qui doit déterminer l'ordre des votes donne le résultat suivant :

ECOLO - M.C.I. - ACTION - ENSEMBLE - P.S.

1^{er} objet : Zone de Secours de Wallonie Picarde. Dotation communale 2020. Arrêté du Gouverneur de la Province du Hainaut du 21.06.2022 fixant les dotations communales des communes à la Zone de Secours WAPI. Communication. Recours auprès de la Ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique contre l'Arrêté du Gouverneur de la Province du Hainaut. Décision.

Madame la Présidente propose au Conseil :

- de prendre acte de l'arrêté du Gouverneur de la Province de Hainaut du 21.06.2022 fixant les dotations communales à la Zone de Secours pour l'année 2020 ;

- d'introduire à l'encontre de cet arrêté un recours en annulation auprès de Madame Annelies VERLINDEN, Ministre Fédérale de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique, sur base de l'article 68, §3 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile.

Après avoir entendu les explications complémentaires de Madame la Présidente, qui précise qu'il y a lieu, dans la même logique que ce qui a été fait jusqu'à présent, d'introduire un (nouveau) recours, et en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

voir annexe.

1^{er} objet a : Centre Public d'Action Sociale. Non-approbation des modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°1 de l'exercice 2022 du C.P.A.S.. Décision du Conseil de l'Action Sociale du 28.06.2022 portant recours contre la décision du Conseil Communal du 20.06.2022 (11^{ème} objet a). Communication.

Madame la Présidente donne connaissance aux membres du Conseil de prendre acte d'un courrier émanant de Monsieur Frédéric HALLEZ et Madame Myriam DEBRUYNE, respectivement Président et Directrice Générale du C.P.A.S., et daté du 27.06.2022, parvenu à l'Hôtel de Ville en date du 29.06.2022, relatif à la délibération du Conseil de l'Action Sociale du 28.06.2022 et à son annexe ayant pour objet l'introduction, auprès de Gouverneur de la Province du Hainaut, d'un recours contre la décision du Conseil Communal du 20.06.2022 (11^{ème} objet a) concernant la non-approbation des modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°1 de l'exercice 2022 du C.P.A.S..

Elle indique que cette décision a été transmise conformément à l'article 112 bis, §2, alinéa 1^{er} de la loi du 8 juillet 1976 organique du C.P.A.S..

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre acte de ce recours et de classer ce document dans le dossier ad hoc.

1^{er} objet b : Environnement. Entrée en vigueur du décret du 06.05.2019 relatif à la délinquance environnementale. Désignation des Fonctionnaires sanctionneurs provinciaux. Décision.

Madame la Présidente propose au Conseil, en vertu de l'article D.157 du décret du 06.05.2019 relatif à la délinquance environnementale (entré en vigueur ce jour), de procéder aux désignations des fonctionnaires sanctionneurs provinciaux, à savoir Messieurs Philippe de SURAY, Frank NICAISE et Madame Ludvine BAUDART, afin de permettre à ces derniers d'infliger des amendes administratives.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

voir annexe.

Questions d'actualités

Monsieur José RYCKEBOSCH, Conseiller Communal, tient à faire part de problèmes de son (micros) lors de la diffusion sur Internet de la dernière séance du Conseil Communal. Il explique que son intervention n'a pas pu être entendue et suggère de mettre un micro à disposition de chaque membre du Conseil.

Il souhaite également obtenir quelques explications sur la toute récente collaboration mise sur pied avec la commune de Wervik à propos de l'utilisation de la piscine « Aqua-Lys » de Comines.

Madame la Présidente propose, pour ce qui concerne la problématique des micros, de charger le service Communication/Informatique de proposer des solutions.

En ce qui concerne la collaboration avec la commune de Wervik, elle précise que suite à la décision de cette dernière de fermer sa piscine (« Ter Leie »), un accord global de collaboration a été conclu entre les communes de Wervik, de Menin et de Comines-Warneton à propos des piscines de Menin et « Aqua-Lys » de Comines.

Elle précise :

- qu'une solution devait être trouvée pour les élèves des écoles de Wervik, que la convention conclue prévoit que les élèves des écoles (primaires et secondaires) de Wervik-centre et de Kruiseke se rendront à la piscine de Comines, ceux des autres écoles (exemple : Geluwe, ...) à la piscine de Menin. Un tarif préférentiel « habitants de Comines-Warneton » sera accordé à ces élèves, de même qu'aux habitants de Wervik ;
- que l'Intercommunale I.E.G., gestionnaire de la piscine « Aqua-Lys », est le partenaire de la commune de Wervik et que les représentants de la Ville de Comines-Warneton ont participé aux discussions et négociations et étaient présents lors de la signature de la convention.

Monsieur Didier SOETE, Échevin ayant notamment les Finances dans ses attributions, estime qu'il s'agit d'une bonne nouvelle pour la piscine « Aqua-Lys », que des travaux d'adaptation complémentaires ont été effectués et que les investissements consentis justifiaient la mise sur pied de tarif adapté et de tarif préférentiel pour les habitants de Comines-Warneton et de Wervik.

Monsieur Vincent BATAILLE, Conseiller Communal, précise que des démarches identiques sont en cours avec les représentants de la commune de Messines.

Madame Peggy DELBECQUE, Conseillère Communale, s'interroge sur la possibilité de mettre sur pied ce type d'accord avec nos voisins français.

Madame la Présidente précise que la réglementation actuellement d'application en France empêche ce type de partenariat et se dit satisfaite de la conclusion de la convention de collaboration susvisée, ce qui tend à démontrer que des accords infra-belges peuvent se conclure.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre acte de ce qui précède, de marquer son accord sur la proposition susvisée et de classer ces informations aux dossiers ad hoc.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 20.20 heures.

Le Secrétaire,

C. VANYSACKER.

La Présidente,

A. LEEUWERCK.